

EDITO

Les bonnes pratiques du SIETOM mises en avant

Pour répondre aux enjeux en matière d'environnement et aux obligations légales, le SIETOM a intégré la dimension environnementale dans l'ensemble de ses pratiques, de son organisation et de son fonctionnement.

Certifié ISO 14001 depuis 2012 pour son centre de stockage, le SIETOM a vu son unité de valorisation organique l'être en 2018. En fin d'année 2019, une nouvelle certification a été obtenue pour l'ensemble des collectes. Le compost issu du traitement des ordures ménagères a été labellisé TERROM. L'engagement dans la charte Eco CO2 est pour sa part présenté en page 4.

Pourtant, les contraintes législatives de plus en plus nombreuses augmentent les difficultés de gestion quotidienne et n'apportent aucune garantie sur l'avenir. Par exemple, le compost qui vient d'être labellisé est visé par un amendement qui prévoit, qu'à partir de 2027, il ne sera plus considéré comme de la valorisation mais comme de l'élimination.

Le SIETOM peut se féliciter de ces nouveaux agréments qui soulignent les efforts continus qui sont faits pour préserver les ressources. Et il continuera d'œuvrer pour réduire son empreinte au maximum pour les générations futures, même si la loi ne va pas dans ce sens.

Le SIETOM est heureux de vous souhaiter une excellente année 2020.



COLLECTE : de nouveaux conteneurs

Après Saint-Sever en 2018, la commune d'Hagetmau a été dotée de nouveaux conteneurs enterrés et celle d'Amou a été équipée de colonnes grand volume.

14 conteneurs enterrés et 2 colonnes aériennes de 5m³ pour les ordures ménagères ainsi que 2 points tri enterrés ont été mis en place sur la commune d'Hagetmau. Cette opération a mis fin à la collecte en porte à porte.

10 colonnes aériennes de 5m³ pour les ordures ménagères habillées pour une meilleure intégration paysagère ont été installées à Amou. Cette démarche s'intègre dans l'optimisation de la collecte et dans la labellisation de la commune comme Petites Cités de Caractères®.

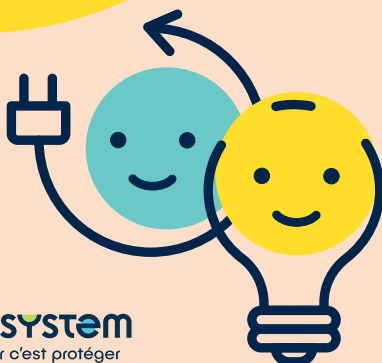


APPAREILS ÉLECTRIQUES : Donnons leur une seconde vie

Donnez une seconde vie à vos équipements électriques et à vos ampoules !

Redonner vie à ses appareils électriques, c'est possible :

1. Je le fais réparer chez un réparateur : retrouvez la liste sur : www.sietomdechalosse.fr
2. Je le donne au réemploi : apportez le dans le caisson «réemploi» de votre déchetterie au bénéfice de la recyclerie Landes Partage.
3. Je l'apporte en déchetterie ou en magasin : s'il est hors d'usage, amenez le en déchetteries ou confiez le au magasin où vous achetez le neuf, il sera recyclé.





REPORTAGE : au coeur du réemploi



Initié en 2015 pour 4 ans, le partenariat entre le SIETOM de Chalosse et Landes Partage va se poursuivre à travers une nouvelle convention pour les 4 années à venir. Cela permettra de continuer à favoriser le réemploi des objets dont nous ne voulons plus. Nous avons voulu en savoir plus.

Implantée dans la zone artisanale d'Hagetmau, le local est divisé en 2 parties. Une zone de réception permet au public de venir déposer des objets réemployables et un magasin sert à la vente. Le principe est simple, tous les objets récupérés sont pesés, triés, nettoyés et réparés si besoin. Les articles retenus sont ensuite proposés à la vente.

Outre sa contribution à la réduction des déchets par la pratique du réemploi, Landes Partage offre aussi à des personnes éloignées de l'emploi l'opportunité d'intégrer un parcours d'insertion social et professionnel. A ce jour, pour fonctionner, la recyclerie emploie 12 personnes en insertion et 4 permanents. Certains ont en charge la collecte, la pesée et la réparation, d'autres gèrent le tri des textiles, des jouets et des livres et l'approvisionnement du magasin. Les personnes recrutées peuvent ainsi se former sur différents métiers et prétendre à une réinsertion dans le milieu professionnel à la fin de leur contrat.

La recyclerie est donc un bel exemple d'économie circulaire qui associe social, solidarité et environnement.

3 questions à

Stéphane DE MARCHI

Directeur de Landes Partage

Pouvez-vous nous parler de votre association en quelques mots ?

Nous accueillons toute l'année des personnes éloignées de l'emploi qui ont le statut de salarié avec un contrat en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Nous les accompagnons socialement dans leurs démarches administratives et dans leurs recherches d'emploi avec l'aide de nos 4 salariés encadrants en CDI.

Notre objectif est de faire de leur passage à LANDES PARTAGE un tremplin vers un emploi ou une formation qualifiante.

Quelles prestations propose la recyclerie d'Hagetmau ?

Nous acceptons tous les dons des particuliers de façon à contribuer à la réduction des déchets et pouvoir réemployer ces produits en les mettant en vente dans notre magasin solidaire. Du mardi au samedi la population d'Hagetmau et de ses environs peut bénéficier de produits du quotidien à des prix très abordables. C'est un acte citoyen qu'il faut développer et promouvoir sur notre territoire.

En quoi consiste votre partenariat avec le SIETOM ?

Le SIETOM a équipé l'ensemble de ses déchèteries d'un caisson réemploi destiné à notre association. Les particuliers peuvent y déposer directement leurs dons avec l'aide du personnel, nous effectuons des ramassages réguliers, notre partenariat permet de réduire le volume de déchets traités par le SIETOM.

Ces ramassages sont rémunérés au poids, ainsi le SIETOM est un soutien qui participe au financement de notre structure.


Objets acceptés

 Meubles	 Electroménager	 TV - Hifi
 Literie	 Motoculture	 Cycles
 Chaussures	 Vêtements	 Vaisselle
 Jouets	 Livres	 Puériculture

Horaires d'ouverture

Du mardi au samedi
Magasin : 10h-13h et 14h-17h
Dépôt d'objets : 9h-13h et 14h-17h

Coordonnées



Landes Partage
Chemin de Bellegarde
40 700 Hagetmau
Tel : 05 58 85 26 27
www.landespartage.fr

DECHETTERIES : couettes et oreillers se trient à part

Vous l'aimiez, elle vous tenait chaud. Mais après 10 ans de cohabitation, votre couette a jauni et s'est usée. Depuis, vous n'avez qu'une hâte : vous en débarrasser. Mais comment ?

Le SIETOM installe sur 10 de ses déchetteries (Caupenne et Mugron le seront en 2020) des collecteurs spécifiques pour vos couettes et oreillers afin de mieux les trier. Une fois collectés, ils seront recyclés ou transformés en énergie.

Que mettre dans les contenants couettes et oreillers ?

Vous pouvez y déposer les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas, hors d'usage quel que soit l'état (abimé, déchiré,...)



COUETTES



OREILLERS



SACS DE COUCHAGE



COUSSINS



SURMATELAS

Ne sont pas autorisés

Merci de ne pas y déposer les textiles d'habillement, le linge de maison tel que les housses, taies d'oreillers, draps, couvertures, alèses, serviettes,...

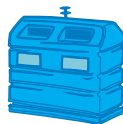


MANIFESTATIONS : le tri progresse

Depuis plusieurs années, le SIETOM propose aux communes et associations des dispositifs pour améliorer le tri des déchets et réduire le volume de gobelets jetables dans le cadre des manifestations qu'elles organisent. Petit tour d'horizon sur l'été qui vient de s'achever.

Des conteneurs pour le tri et les ordures ménagères, des colonnes supplémentaires dans les villes les plus importantes, des fûts pour les huiles alimentaires, des gobelets,... voici un éventail des outils que le SIETOM met à disposition de ses communes et des associations du territoire. Le but étant de faciliter le tri sur les manifestations et de réduire les déchets.

Plus de 80% des communes adhèrent à ces dispositifs et les effets s'en font ressentir puisque le tri a progressé de 1,9% sur la période de juin à septembre entre 2018 et 2019.



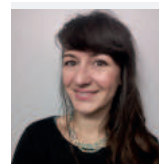
+ 1,9%
de tri en 2019

Les gobelets réutilisables proposés gratuitement par le SIETOM sont aussi en pleine progression puisque sur la même période ce sont 38% de gobelets en plus qui ont été utilisés.



+ 38%
de gobelets utilisés
en 2019

Témoignage



Marie CASTETBON

Chargée de production de spectacle à l'association Entracte à Mugron

L'association utilise les gobelets depuis 2015 pour chacun de ses spectacles (4 à 5 par an).

Au début du festival 40 en paires, le public n'était pas encore habitué à la consigne, les gens étaient un peu perdus. Depuis 2 à 3 ans, la consigne s'est généralisée dans tous les festivals et il n'y a plus de problème.

Les intérêts sont multiples puisque nous limitons nos déchets et nous n'avons plus de gobelets jetables à ramasser partout. Nous réalisons aussi un petit gain financier puisque nous n'achetons plus de gobelets jetables.

C'est aussi très pratique, puisque nous venons au SIETOM récupérer nos gobelets propres et après la manifestation nous les ramènon sales. Du coup, nous n'avons pas de lavage à faire.



DÉCHETS SPÉCIFIQUES : tous à la déchetterie

BRICOLAGE & DÉCORATION



CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBEQUE



PRODUITS SPÉCIFIQUES DE LA MAISON



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



JARDINAGE



Vous déposez vos produits dans la caisse dédiée et c'est le gardien qui fait le tri dans le conteneur. Pour rappel, les produits des professionnels sont interdits.

CO₂ : le SIETOM s'engage pour réduire ses émissions

Dans la continuité de son engagement environnemental, le SIETOM de Chalosse a décidé d'agir sur l'impact de ses opérations de transport en signant la charte Objectif CO₂ portée par le Ministère de l'Environnement et l'ADEME.

Cette charte s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de CO₂ (principal gaz à effet de serre). Elle permet ainsi à des entreprises de s'engager dans un plan d'actions en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO₂.

Pour y parvenir, le SIETOM s'est engagé autour de 4 axes.



Modernisation de la flotte pour diminuer la consommation des véhicules



Optimisation de la consommation et étude de carburants alternatifs.



Formation de l'ensemble des conducteurs à l'éco-conduite



Réorganisation et optimisation des tournées pour réduire les kilomètres



DECHETTERIE : nouveaux horaires à Hagetmau

Les horaires de la déchetterie d'Hagetmau ont été modifiés pour offrir une amplitude d'ouverture plus grande. Vous trouverez ici les horaires de l'ensemble de nos déchetteries :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
Pouillon	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Amou	Fermé	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Pomarez	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Caupenne	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Mugron	Fermé	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Poyartin	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Pontonx	Fermé	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Tartas	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Rion	Fermé	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Saint Sever	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Hagetmau	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé
Geaune	9h - 12h30	Fermé	13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h30 et 13h30 - 17h	Fermé



Portes ouvertes

Le SIETOM organise des journées portes ouvertes de son site des Partenses à Caupenne tous les mois aux dates suivantes :

- Mercredi 8 janvier 2020
- Mercredi 26 février 2020 (VS)
- Mercredi 4 mars 2020
- Mercredi 22 avril 2020 (VS)
- Mercredi 6 mai 2020
- Mercredi 3 juin 2020

VS = Vacances Scolaires

Les visites sont organisées le matin de 10h à 11h30 et l'après-midi de 14h à 15h30. En cas de pluie, nous nous réservons le droit de les reporter.

Inscription sur www.sietomdechalosse.fr ou au 05 58 98 57 57.

Fermé 9h - 12h30 13h30 - 17h 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Responsable de la publication : Madame Odile LAFITTE
 Conception et réalisation : Service communication
 Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
 Tirage : 33 200 exemplaires
 Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique
 Rejoignez-nous sur [sietomdechalosse](http://sietomdechalosse.fr)

Nos partenaires



SIETOM de Chalosse
 815 route des Partenses
 40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr